

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'association France Urbaine**

N° : VA\_DEC2024\_36

Service : Assemblées et secrétariat des élus

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

### **décidons**

De renouveler l'adhésion de la Ville de Villeneuve d'Ascq à l'association France Urbaine pour l'année 2024.

Le montant de l'adhésion s'élève à 0,13 € par habitant soit 8 047,26 €.

Imputation comptable : 6281 031 3200

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le jeudi 18 janvier 2024

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-200513-AU-1-1  
Date AR Préfecture : vendredi 19 janvier 2024